

POSITION SUR LA COEXISTENCE DES SEMENCES GENETIQUEMENT MODIFIEES ET CONVENTIONNELLES

(Adoptée par l'Assemblée Générale de l'AFSTA du 31 mars 2006 à Entebbe, Ouganda)

L'agriculture est l'activité économique principale de l'Afrique et l'utilisation des intrants agricoles comme les semences améliorées, les pesticides et les engrais continue à augmenter dans le continent. L'utilisation des semences améliorées par la biotechnologie moderne (semences GM) est telle qu'elles feront partie de l'agriculture africaine dans un proche avenir. Pour anticiper cette situation, on a besoin de s'occuper de la coexistence des cultures biotechnologiques et conventionnelles pour que les agriculteurs aient une garantie pour leur choix de cultures qu'ils veulent cultiver.

La coexistence n'est pas nouvelle en agriculture. Par exemple, les producteurs des semences ont toujours adopté des pratiques qui garantissent la pureté des semences. Cependant, la pureté ne se réfère pas à l'absence totale des matériels indésirables. Bien que les sélectionneurs s'efforcent à avoir une pureté absolue, la réalité de la production agricole est telle que la présence d'impuretés à un niveau faible *sera inévitable*. Les sélectionneurs se fixent alors un certain seuil qui spécifie les normes de pureté en définissant le niveau de tolérance des impuretés dans les semences certifiées.

L'émergence de la culture biotechnologique a causé l'élaboration d'un cadre réglementaire régissant l'utilisation et le transfert de cette technologie. Les pays qui ont cultivé des cultures biotechnologiques ou qui autorisent leur importation ont des lois qui stipulent l'utilisation de ces cultures. Ces lois de biosécurité sont relatives aux questions de sécurité environnementale et humaine.

Toutefois, la question de coexistence n'est pas relative à la sécurité mais plutôt aux aspects économiques de la production et de la commercialisation des cultures dont l'utilisation est approuvée. Les agriculteurs sont surtout motivés par les considérations économiques. En outre, les agriculteurs s'efforcent aussi à répondre aux demandes pour leurs produits tout en réduisant leurs coûts de production. La coexistence concerne *les conséquences économiques de la présence des matériels à partir des semences GM ou organiques dans les semences conventionnelles*.

Comme différents systèmes d'agriculture sont pratiqués dans des champs contigus, des mesures adéquates au cours de la plantation, la récolte, le transport et le magasinage sont prises pour empêcher le mélange accidentel des matériels transgénique et conventionnel. Ce mélange peut provenir de la pollinisation croisée entomophile ou éolienne, des plantes indésirables ou de la pratique de récolte inadéquate.

La coexistence entre ces différents systèmes de culture est possible en se conformant aux Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) telles que le respect des distances d'isolement entre les

semences, les rotations, le contrôle des plantes indésirables, le nettoyage des machines et la communications avec les voisins. Les fournisseurs des semences biotechnologiques donnent aussi aux agriculteurs un « Guide d'Utilisation de la Technologie » ou un « Guide d'Utilisation de la Culture » qui contient des instructions pour la conduite des cultures afin de répondre avec succès aux besoins du marché tout en respectant les exigences de la coexistence.

Considérant la nécessité de faire face à la coexistence, l'AFSTA :

- Reconnaît les implications économiques résultant de l'insuccès de la mise en œuvre des mécanismes de coexistence et encourage l'élaboration des mesures standardisées qui ne sont pas discriminatoires et assises sur une base scientifique telles que la mise en œuvre des BPA (Bonne Pratiques Culturelles) qui assure que les agriculteurs continuent à profiter de l'agriculture comme un business ;
- Croit que les expériences des agriculteurs dans les autres régions du monde qui ont cultivé pendant des années des cultures biotechnologiques à côté des cultures conventionnelles et organiques peuvent informer sur la coexistence ;
- Croit que les mesures pour la coexistence doivent être efficaces et rentables et ne doivent pas être des charges inutiles pour les agriculteurs quels que soient leur mode de production, les producteurs de semences, les grainetiers et les autres parties prenantes engagées ;
- Soutient les essais des agriculteurs à intégrer différents systèmes de cultures et croit que la politique et la réglementation nationales doivent soutenir la coexistence et la viabilité des systèmes conventionnels, organiques et biotechnologiques pour la production ;
- Croit que la réussite de la coexistence est un effort collectif exigeant la coopération, le respect mutuel et le partage de responsabilité entre les agriculteurs qui pratiquent différents systèmes de cultures, ainsi que les autres parties prenantes ;
- Encourage les Gouvernements africains à élaborer un cadre réglementaire approprié réglementant l'utilisation des cultures GM.

L'AFSTA reconnaît que la coexistence agricole n'est pas nouvelle et qu'elle a été pratiquée avec succès dans le passé. Aujourd'hui, l'expérience du monde réel a montré que la coexistence des différents systèmes de production est possible. L'AFSTA croit aussi que beaucoup peuvent être appris à partir de ces expériences et elle réitère alors la nécessité d'avoir des solutions pratiques pour garantir aux agriculteurs leur liberté de choisir le type de cultures qu'ils veulent cultiver.